

## **FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE – FIEBM**

Société anonyme au capital de 2 913 300 €  
Siège social : 5 avenue Draïo de la Mar – 13620 Carry le Rouet  
069 805 539 (71 B 117) R.C.S. Aix en Provence

### **AVIS DE CONVOCATION**

Suite à l'avis de réunion publié dans le BALO N°57 du 13 mai 2015, MM. les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra dans nos bureaux du Caravaning "LOU SOULEI" à CARRY LE ROUET, le mardi 30 juin 2015 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 225.38 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Pouvoir pour formalité.

### **PROJET DES RESOLUTIONS**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2014 se soldant par une perte de 381 279 €.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la somme de (381 279 ) € en report à nouveau.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'année.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare expressément approuver ces conventions.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie Catherine SULITZER. Madame Marie Catherine SULITZER exercera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe RICHARD. Monsieur Philippe RICHARD exercera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

#### SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et faire toutes publications.

-=-=-=-=-

Les conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire sont : blocage des actions, deux jours francs avant la date de l'Assemblée, soit reçu au siège de la société avant le 27 juin 2015.

Les actionnaires peuvent se grouper et se faire représenter par l'un d'eux ou le conjoint de l'un deux.

Un actionnaire peut se faire représenter par un actionnaire ou son conjoint à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les certificats des intermédiaires habilités constatant l'immobilisation des actions inscrites en compte chez eux doivent être déposés au siège social de la société avant le 27 juin 2015.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes seront adressés à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec avis de réception au siège social de la société, 5 avenue Draïo de la Mar, 13620 Carry le Rouet. La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.